



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Montauban, le 03 juillet 2019

Le préfet de Tarn-et-Garonne communique :

Les restrictions s'intensifient sur les cours d'eau en Tarn-et-Garonne

Les températures caniculaires depuis le 26 juin et l'absence de pluie la semaine passée accentuent la baisse des débits sur de nombreux bassins du département. Les débits de crise sont atteints, ou en passe de l'être, sur certains cours d'eau du Quercy-Blanc ainsi que certains affluents des grands axes.

Le préfet de Tarn-et-Garonne a pris le 03 juillet 2019 un arrêté de limitation des prélèvements.

Cet arrêté prend effet le **samedi 06 juillet 2019 à partir de 8 h 00 du matin**. Il a pour objet :

- ◆ l'interdiction des prélèvements d'eau de **2 jours par semaine** sur les cours d'eau, y compris leurs affluents et les nappes d'accompagnement, suivants :
 - ✓ 47 – Petits Affluents de Garonne

- ◆ l'interdiction des prélèvements d'eau de **3,5 jours par semaine** sur les cours d'eau, y compris leurs affluents et les nappes d'accompagnement, suivants :
 - ✓ 25 – Bassin du Lemboulas aval
 - ✓ 27 – Petits affluents du Tarn
 - ✓ 41 – Bassin de la Sère
 - ✓ 45 – Bassin de la Petite Barguelonne (y compris le Lendou)

- ◆ l'**interdiction totale** des prélèvements d'eau sur les cours d'eau, y compris leurs affluents et les nappes d'accompagnement, suivants :
 - ✓ 23 – Bassin du Tescou non réalimenté
 - ✓ 24 – Bassin du Lemboulas amont (y compris le Petit Lembous)
 - ✓ 26 – Bassin de la Lupte et du Lembous
 - ✓ 42 – Bassin du Lambon
 - ✓ 43 – Bassin de la Barguelonne amont
 - ✓ 46 – Bassin de la Séoune

Vous pouvez consulter cet arrêté dans les mairies concernées et sur le portail Internet des services de l'Etat à l'adresse suivante :

<http://www.tarn-et-garonne.gouv.fr> – rubrique : Publications - Arrêtés préfectoraux

Contact : Direction départementale des territoires : 05 63 22 25 02

Contact presse :

Service départemental de communication interministérielle – Tél : 05 63 22 82 17 – Fax : 05 63 22 84 47
Mél : pref-communication@tarn-et-garonne.gouv.fr